

À toutes les entreprises de transport participant au Service direct national

Berne, le 21 décembre 2021

## Un siège vacant à la commission Information à la clientèle Trafic (KKV)

Mesdames, Messieurs,

La commission Information à la clientèle Trafic (KKV) coordonne et développe l'information à la clientèle dans les transports publics. Elle définit les exigences techniques de prescriptions et de standards communs à la branche. Ce faisant, elle tient en particulier compte de l'ordonnance concernant les exigences techniques sur les aménagements visant à assurer l'accès des personnes handicapées aux transports publics. Les produits qu'elle élabore sont publiés dans les «prescriptions concernant les standards d'information à la clientèle dans les transports publics» (P580 – FIScommun).

Le départ de Marc Striffeler (TPF) libère un siège qui doit être repourvu. Afin de respecter les règles de représentation prévues par la C500, nous recherchons **un(e) représentant(e) de la Suisse latine**.

En vertu des chiffres 3.2.5 ss de la C500 et du chiffre 3.2 du règlement d'organisation, les dispositions suivantes s'appliquent aux candidatures:

## Le membre de la commission

- doit représenter un participant au Service direct national dont le siège principal est situé en Suisse latine (Suisse romande ou italophone);
- doit travailler pour un participant au Service direct national qui participe au moins au Tarif 654 (demi-tarif) et qui est membre de l'association ch-integral;
- doit si possible représenter un participant au Service direct national qui ne siège pas au Conseil stratégique
  (sont représentés au Conseil stratégique les CFF, le ZVV, CarPostal, Baselland Transport AG, la Matterhorn Gotthard Bahn, les Jungfraubahnen, BERNMOBIL, les Verkehrsbetriebe St. Gallen, Aargau Verkehr AG, les Transports publics fribourgeois et les Transports publics genevois);
- se déclare disposé à participer à quatre à cinq séances par année (à Berne, en allemand), à participer activement aux groupes de travail, voire à les diriger, et à assurer le suivi des processus de changement prévus.



Afin de garantir de larges compétences au sein des commissions, le nouveau membre doit remplir une ou plusieurs des exigences suivantes:

- endosser des responsabilités de gestion et/ou des responsabilités spécialisées dans son organisation et disposer de connaissances techniques prononcées dans le domaine de l'information à la clientèle;
- posséder un bon réseau dans la branche;
- recevoir de leur organisation le soutien nécessaire à ce qu'il puisse assumer son rôle de membre de commission de manière appropriée.

Si votre entreprise ou votre organisation souhaite participer activement au travail de la commission et que votre représentant(e) remplit les exigences, nous vous prions de nous faire parvenir le dossier de votre candidat(e) avec un curriculum vitae d'ici au 31 janvier 2022 sous forme électronique à l'adresse gremien@allianceswisspass.ch.

Nous présenterons les candidatures pour évaluation à la KKV lors de sa séance du 10 mars 2022. La commission soumettra ensuite sa proposition au Conseil stratégique, lequel procédera à l'élection.

Nous serions ravis de recevoir votre candidature et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Meilleures salutations.

Karin Schüpbach

Spécialiste Gestion des organes

## Annexe:

- Extrait de la C500 et de l'annexe 1 Règlement d'organisation